

Engagements individuels d’Amundi dans act4nature international

Présentation de l’entreprise

[Amundi](#) est le leader européen de la gestion d’actifs, reconnu à la fois pour la taille de ses encours et pour sa position de premier gestionnaire d’actifs européen parmi les dix plus importants gestionnaires d’actifs mondiaux. Au 31 décembre 2024, la société gérait 2 240 milliards d’euros d’encours. Sa capitalisation boursière est la première du secteur en Europe, ce qui reflète à la fois sa taille et sa visibilité sur les marchés financiers.

Amundi dispose d’une présence mondiale, opérant dans 35 pays et s’appuyant à la fois sur des centres d’investissement principaux et des implantations locales — y compris des joint-ventures avec des partenaires bancaires dans certaines régions. Cette empreinte internationale est complétée par un solide réseau de distribution : Amundi compte plus de 100 millions de clients particuliers via ses canaux de distribution, environ 600 partenaires d’épargne et d’investissement, et près de 1 000 clients institutionnels et entreprises. L’entreprise emploie plus de 5 600 collaborateurs et met l’accent sur l’innovation technologique, avec plus de 60 000 utilisateurs de ses plateformes.

La clientèle d’Amundi est diversifiée, comprenant des particuliers, des distributeurs, des réseaux bancaires et d’assurance, ainsi que des institutionnels auxquels sont proposées des solutions sur mesure et des mandats dédiés. L’offre couvre un large spectre de produits et services, allant de la gestion obligataire et actions à des solutions multi-asset, indiciels, et des stratégies alternatives. Amundi met aussi en avant des partenariats locaux via des joint-ventures pour adapter ses produits aux marchés domestiques et optimiser la distribution.

Analyse de matérialité

Contrairement aux travaux relatifs aux trajectoires climatiques et aux méthodes adoptées par les acteurs économiques, le développement d’une méthode permettant à la majorité des acteurs du secteur financier de mesurer la matérialité des impacts, risques et opportunités liés à la nature se heurte à la nécessité de définir des principes et hypothèses scientifiques et opérationnels. En l’absence d’une méthode sectorielle suffisamment robuste, et malgré l’implication internationale du Groupe Amundi favorisant les échanges avec ses pairs, il est aujourd’hui très difficile de déterminer de manière précise et exhaustive, à un niveau agrégé, quels aspects des activités des entreprises investies – et par quels moyens – doivent être pris en compte dans l’évaluation de la matérialité.

Cependant, afin de contribuer à adresser les principaux facteurs de perte de biodiversité, Amundi a défini une politique dédiée intégrée à sa Politique générale d’Investissement Responsable, qui se concentre prioritairement sur les quatre facteurs suivants : le changement d’usage des terres et des mers, l’exploitation directe des ressources naturelles, le changement climatique et la pollution. Concernant le cinquième aspect (les espèces invasives), faute de données disponibles pour aborder cette problématique de manière systématique, Amundi ne l’aborde à ce stade que par le biais d’un engagement ciblé. La politique Biodiversité d’Amundi privilégie l’engagement et l’ajustement des scores ESG, et met en œuvre une double approche, axée à la fois sur la prévention et sur le suivi des controverses. Elle se traduit par un engagement systématique auprès des émetteurs présentant des risques spécifiques, ainsi que par un engagement auprès des émetteurs confrontés à des controverses.

Articulation avec les engagements act4nature international précédents

Amundi publie pour la deuxième fois ses engagements à travers act4nature international en 2025 après une première publication en 2018. Les nouveaux engagements d’Amundi sur le sujet du capital naturel s’intègrent dans son plan stratégique 2025–2028, et s’appuient sur les 6 axes suivants :

1. La biodiversité intégrée dans notre cadre d’évaluation ESG

La biodiversité est l’un des facteurs de risque et de durabilité couverts par l’analyse ESG d’Amundi. Elle est reflétée via les critères « Biodiversité et Pollution », « Eau » et « Chaîne d’approvisionnement »^[1].

Amundi porte également une attention particulière aux controverses liées à la biodiversité.

2. La biodiversité intégrée dans nos recherches ESG

Amundi participe à la diffusion et au partage des connaissances sur la biodiversité, ce qui a donné lieu à la production d’une série de documents de recherche intitulée « [Biodiversity: it’s time to protect our only home](#)^[2] », dont la publication en ligne a débuté en décembre 2022.

3. La biodiversité intégrée dans notre stratégie d’engagement et de dialogue actionnarial

Amundi mène un dialogue actif auprès des sociétés dans lesquelles elle est investie, appelé « engagement actionnarial », afin de les encourager à améliorer leurs pratiques en faveur de la préservation du capital naturel (protection des écosystèmes et lutte contre la perte de biodiversité). Amundi a lancé en 2021 une campagne d’engagement actionnarial dédiée à la « stratégie biodiversité ». En 2024, 759 entreprises^[3] ont été engagées par Amundi sur le sujet de la « préservation du capital naturel ».

4. Le déploiement de solutions d’investissement contribuant à limiter les pertes de biodiversité et à favoriser les solutions positives pour la nature

Amundi a développé un cadre d’investissement dédié à la biodiversité qui vise à minimiser les risques liés à la perte de biodiversité dans les portefeuilles. Il est basé sur une approche propriétaire en trois étapes : éviter, réduire et favoriser.

Amundi et ses filiales proposent également des solutions d’investissement autour de la biodiversité^[4].

5. Une politique dédiée intégrée à notre Politique générale d’Investissement Responsable

En 2024, Amundi a adopté une politique dédiée « Biodiversité et Services Écosystémiques »^[5], en se concentrant sur les entreprises particulièrement exposées. Toutes les entreprises identifiées font l’objet d’un dialogue afin de mettre en œuvre des améliorations. Si le plan de remédiation de l’entreprise semble faible ou si le dialogue échoue, nous déclenchons une procédure d’escalade pouvant conduire à l’exclusion.

6. Participation aux initiatives de place

En 2021, Amundi a rejoint l’initiative collective d’investisseurs « Finance for Biodiversity Pledge »^[6] et participe aussi activement à plusieurs initiatives d’engagements collaboratifs, tel que Nature Action 100 rejointe en 2023, avec laquelle elle s’engage pour élever l’ambition et accélérer l’action des entreprises face à l’érosion de la nature et de la biodiversité. Amundi continuera à collaborer avec les coalitions pour mieux comprendre les impacts et les risques liés à la dégradation de la nature.

Engagements individuels

Les engagements d’Amundi sur le capital naturel s’intègrent dans son plan stratégique couvrant la période 2025–2028.

ENGAGEMENTS INDIVIDUELS					
Liens Engagements communs	Engagement	Périmètre d’activité	Indicateur	Objectif mesurable (SMART)	Échéance
Axe 1 – Sensibilisation et formation					
8	NEW 1.1 Mettre en place une formation obligatoire pour tous les employés sur les enjeux de la biodiversité d’un point de vue général Cette formation digitale disposera d’un questionnaire à son issu et fera des formations obligatoires pour les employés du Groupe en 2026	Groupe Amundi	Employés formés	> 99 % d’employés formés Baseline : formation non-existante en 2025	Fin 2026
8	NEW 1.2 Organiser a minima une session annuelle de formation dédiée à la biodiversité pour l’ensemble de l’équipe de direction	Equipe de direction d’Amundi (~200 personnes)	Nombre de membres de la direction participant à la session de formation annuelle dédiée	100 % Baseline : formation non-existante à fin 2025	Fin 2026 et formation reconduite annuellement
Axe 2 – Politique d’Investissement Responsable					
1	NEW 2.1 Mettre à jour annuellement une politique biodiversité et services écosystémiques	Groupe Amundi	Politique publiée et mise à jour sur les sites internet d’Amundi ^[7]	Politique mise à jour Baseline : Politique existante dans notre politique générale d’investissement responsable	Fin 2025, et annuellement
1	NEW 2.2 Publier de manière séparée et mettre à jour annuellement une politique dédiée à la déforestation couvrant l’ensemble des investissements d’Amundi	Groupe Amundi	Politique publiée et mise à jour sur les sites internet d’Amundi	Politique publiée Baseline : Politique non-existante	Première publication d’ici fin 2026, et mise à jour annuelle de la politique
3	2.3 Continuer d’intégrer les facteurs clefs de la biodiversité, tel que l’eau, la pollution, et la chaîne d’approvisionnement, dans l’analyse et la notation ESG d’Amundi sur les entreprises	Émetteurs	Notation ESG existante	Nombre d’entreprises disposant d’une notation ESG incluant des critères liés à la biodiversité	Fin 2025 et annuellement
Axe 3 – Engagement actionnarial auprès des émetteurs ^[8]					
2 10	3.1 Maintenir un dialogue actionnarial actif auprès des entreprises investies sur la préservation du capital naturel, afin d’aligner nos stratégies d’investissement avec les objectifs mondiaux en matière de biodiversité. Ce dialogue actif se traduit par des échanges (réunions, appels), des lettres formalisant nos attentes, un exercice exigeant des droits de vote, et une escalade graduée en cas d’absence de progrès ^[9]	Groupe Amundi	Nombre d’entreprises engagées	Aligné avec l’année précédente Baseline : 574 entreprises engagées sur le thème de la préservation du capital naturel en moyenne sur 2022 - 2024	Fin 2025 et annuellement
Axe 4 – Mesure de notre empreinte biodiversité					
3 4	NEW 4.1 Publier chaque année notre empreinte biodiversité à travers le ratio MSAppb* / Mde^[10] de chiffre d’affaires, afin de mesurer et suivre l’impact de nos investissements / empreinte biodiversité. Cette publication sera intégrée au rapport annuel d’investissement responsable et suivie par les équipes d’investissement responsable	72.28 % des actifs d’Amundi couverts en 2024	Indicateur publié à travers notre rapport investissement responsable Article 29	Indicateur publié	Fin 2025, et annuellement (publication annuelle des résultats dans notre rapport investissement responsable Article 29 ^[11])
Axe 5 – Cadre d’investissement sur la biodiversité					
5 6	5.1 Déployer un cadre d’investissement autour de la biodiversité afin de développer des produits financiers respectant ce cadre. Le cadre développé par Amundi se base sur 3 piliers ^[12] , dont l’investissement dans des solutions favorables à la biodiversité	Groupe Amundi	Cadre d’investissement disponible	Cadre publié et mis à jour	Fin 2025 et annuellement
Axe 6 – Engagements auprès des parties prenantes externes					
7 9	6.1 Poursuivre l’engagement auprès des initiatives de place et des groupes de travail dédiés à la biodiversité. Amundi s’engage ainsi à collaborer et à partager ses connaissances, à dialoguer avec les entreprises, à évaluer leurs impacts et à fixer des objectifs en matière de biodiversité, ainsi qu’à les rendre publics Continuer à participer à la diffusion et au partage des connaissances à travers ces initiatives et à travers la production de contenu autour de la biodiversité	Groupe Amundi	Nombre d’initiatives où Amundi est membre	Être membre d’au moins une initiative en lien avec la biodiversité	Fin 2025 et annuellement

1 Pour plus d’information sur la pondération des critères, voir notre politique d’[Investissement Responsable](#), tableau « Fourchettes de pondération des critères ESG ».

2 Biodiversité : il est temps de protéger notre seul habitat.

3 Une entreprise peut faire l’objet d’engagement sur de multiples problématiques.

4 Par exemple : [CPRAM lance une stratégie d’investissement en faveur de la biodiversité](#) ; [Amundi élargit sa gamme en investissement responsable avec un nouveau fonds Euro Crédit Biodiversité](#).

5 La politique est disponible dans notre [politique générale d’Investissement Responsable](#) section 4.5 Politique Biodiversité et Services Ecosystémiques.

6 Nos engagements dans le cadre de l’initiative sont disponibles dans le [rapport Investissement Responsable](#), dans la section 7.1.4 Participation aux initiatives de place.

7 La politique est disponible dans notre [politique générale d’Investissement Responsable](#) section 4.5 Politique Biodiversité et Services Ecosystémiques.

8 Les émetteurs sont les entités dans lesquelles Amundi est investie.

9 En cas d’échec de l’engagement ou si le plan de remédiation est insuffisant, nous pouvons mettre en oeuvre un plan d’escalade pouvant aller jusqu’à l’exclusion de l’émetteur de l’univers d’investissement actif, ce qui signifie qu’il ne sera plus éligible aux stratégies d’investissement actives sur lesquelles Amundi a toute discrétion.

10 MSAppb*/ milliards d’euros (BIA, Biodiversity Impacts Analytics – Carbon4 Finance) : l’empreinte biodiversité MSAppb * agrège les impacts statiques et dynamiques d’une entreprise sur les milieux terrestres et aquatiques ; les impacts statiques résultent de l’accumulation passée des pertes de biodiversité ; les impacts dynamiques décrivent les impacts survenus au cours de l’année considérée. Cette empreinte MSAppb * est ensuite ramenée à la valeur de l’entreprise ou à son chiffre d’affaires par milliard d’euros, MSAppb */milliard d’euros, pour une meilleure comparabilité.

11 [Rapports Investissement Responsable Article 29 Amundi](#).

12 (1) éviter d’investir dans les entreprises à fort impact négatif en excluant les émetteurs non compatibles, (2) réduire les impacts négatifs sur la biodiversité des portefeuilles en réduisant leur empreinte biodiversité, (3) favoriser les activités et projets positifs pour la biodiversité. Des détails sur ce cadre d’investissement sont disponibles [ici](#).